

• (1805)

Les fonctionnaires des services financiers du ministère interviennent beaucoup plus tard, c'est-à-dire après qu'on a pris ces décisions et qu'on a déjà enfreint tant de leurs précieuses lignes directrices.

Qu'en résulte-t-il? Un gâchis. De la gabegie. Si le temps me le permet, je vais vous dire aussi rapidement que possible en quoi consiste la solution.

Tout d'abord, il nous faut un nouveau gouvernement. Si nous voulons réduire les effectifs du ministère, faisons-le ici à Ottawa, non pas sur le terrain où des fonctionnaires s'efforcent réellement de servir les gens. Il nous faut une politique claire en matière d'autonomie administrative des autochtones. Il s'agit là d'un droit naturel et inaliénable, et il devrait être exercé. Il faut accepter la recommandation du comité spécial selon laquelle, en matière de financement, il faut pratiquer une formule globale de financement étalé sur plusieurs années. Enfin, il faut nous débarrasser de l'idée que les Indiens sont incompetents et incapables de s'administrer eux-mêmes. Bien sûr qu'ils en sont capables, et ils le feront beaucoup mieux que bien des formes de gouvernement autonome que nous connaissons un peu partout dans le pays, qu'il s'agisse de municipalités, de certaines provinces ou même... et je n'ai pas besoin de chercher plus loin qu'en face.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, pour répondre aux préoccupations du député, c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, en octobre 1986, a chargé la Gendarmerie royale du Canada de faire enquête sur les accusations de malversation. En outre, il avait demandé à ce que le président du Conseil du Trésor réexamine à fond les opérations financières du bureau régional du ministère au Manitoba. S'il a entrepris de telles initiatives, c'est qu'il était décidé à veiller à ce que, du premier au dernier des services de son ministère, on emploie de saines pratiques financières.

L'examen général des opérations financières pour la région du Manitoba a été entrepris par le bureau du contrôleur général, avec la collaboration du groupe d'experts-conseils Coopers & Lybrand. Cet examen a permis de revoir les pratiques de gestion financière pour la région, notamment l'affectation des ressources, leur gestion et leur surveillance, et la présentation de rapports, avec une attention toute spéciale sur la gestion des ententes et contrats de subventionnement. En septembre 1987, le ministre a divulgué les résultats du rapport.

Ayant attentivement examiné ce rapport, je suis ravi de signaler qu'on n'a pas découvert un seul cas de malversation de la part des employés du ministère. En outre, comme l'a fait remarquer le ministre le 22 septembre, le rapport conclut que «Bien que la région observe la plupart des programmes et des exigences parlementaires et du gouvernement là où il (le ministère) fournit des services directement aux Indiens, il ne se conforme pas entièrement à ces programmes et à ces exigences lorsque des responsabilités administratives ont été dévolues aux

L'ajournement

bandes indiennes, aux conseils tribaux ou à leurs représentants.»

D'après les experts-conseils, cette situation est due au fait que la clientèle du ministère ne croit pas que ces politiques et ces méthodes soient de mise alors qu'ils ont pris la responsabilité d'assurer certains services administratifs et autres et que la région ne veut pas s'exécuter et qu'elle retient des crédits auxquels les bandes d'Indiens ont droit.»

Les fonctionnaires du ministère sont en train de faire une étude détaillée sur les constatations exposées dans le rapport et, avec l'aide du contrôleur général, ils vont élaborer d'ici deux ou trois mois un plan d'action pour remédier à toutes les lacunes relevées dans le rapport.

Je vous certifie que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est en train de présenter un régime de gestion financière conforme à la volonté du gouvernement de transférer l'administration des programmes et les crédits correspondants aux gouvernements indiens.

• (1810)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE—LA POSITION DU MINISTRE/LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, depuis maintenant quelques semaines le député de York Sud—Weston (M. Nunziata) et moi posons des questions qui ont pour but de démontrer—ce que nous avons fait je pense—que le gouvernement n'est pas comptable de la façon dont se déroulent les activités de sécurité nationale.

Nous contestons vivement diverses choses qui ont visiblement mal tourné. Dans les réponses qui nous viennent du côté gouvernemental rien ne fait voir que le solliciteur général (M. Kelleher) en particulier reconnaisse la gravité des problèmes ni même qu'il s'y attaque ou qu'il projette de faire quoi que ce soit à leur sujet.

Il y a trois ans, quand l'actuel gouvernement est venu au pouvoir, c'était le temps justement où démarrait le nouveau Service canadien du renseignement de sécurité, qui avait été créé par une loi votée dans les dernières semaines d'existence du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel a pris en charge l'énorme responsabilité d'organiser le lancement du SCRS, qui a pour mission de renseigner le gouvernement au sujet des menaces contre la sécurité nationale au sens de cette loi.

Tous les signes nous font voir qu'il y a un grand nombre de choses qui prennent mauvaise tournure dans l'activité du Service canadien du renseignement de sécurité, pour ce qui est de ses relations avec la GRC et pour ce qui est de la définition de sa mission.

Je dis au ministre qu'il doit assumer la responsabilité de ce service comme la loi l'exige, reconnaître les problèmes et s'acquitter de la première tâche fondamentale, faire savoir au Service canadien du renseignement de sécurité ce que le gouvernement attend de lui et comment la responsabilité dans ce domaine doit être partagée avec la Gendarmerie royale du Canada.